



30.10.09

Communiqué de Presse
Assemblée plénière du
Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Vendredi 30 octobre 2009

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réunis aujourd'hui en Assemblée plénière sous la présidence de Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les élus régionaux ont notamment approuvé, concernant le département de Vaucluse, les rapports suivants :

CONCERNANT LES LYCEES

La Région a pris acte du compte rendu des négociations relatives à l'octroi d'un financement par la Banque européenne d'Investissement pour la rénovation et la construction de lycées intégrant les démarches de qualité environnementale et de développement durable. **Ce plan prévoit pour le département de Vaucluse une enveloppe financière de près de 77 M€, destinée aux établissements suivants : Lycée Professionnel du Domaine d'Eguilles, Lycée Viti-Vinicole d'Orange, la Cité Mixte de Vaison-la-Romaine.**

La Région a décidé de créer une commission consultative chargée d'évaluer les projets proposés dans le cadre du Plan photovoltaïque des lycées publics, qui sera présidée par Jean-Louis Joseph, Vice-président délégué aux Finances et aux Lycées. La première partie de ce plan, qui vise l'installation d'ici 2012 de 100 000 m² de panneaux photovoltaïques pour un investissement d'environ 100 M€, concernera les lycées du département de Vaucluse suivants : Cité mixte Charles de Gaulle (Apt), Cité mixte Jean-Henri Fabre (Carpentras), Lycée Ferdinand Revoul (Valréas), Lycée de Sorgues, Lycée Ismaël Dauphin (Cavaillon), Lycée Alphonse Benoît (Isle sur Sorgue), Lycée Philippe de Girard (Avignon).

DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

La Région a approuvé la Convention de financement relative aux travaux de la liaison Avignon TGV – Avignon centre et aux études de la liaison Avignon centre – Carpentras.

Ce projet consiste à créer un raccordement ferroviaire entre les 2 gares avignonnaises (la « virgule ») et à rouvrir l'antenne ferroviaire (Avignon) – Sorgues – Carpentras aux trains de voyageurs, permettant ainsi d'irriguer, à partir de la gare d'Avignon T.G.V., une grande partie du territoire vauclusien.

Cette Convention de financement précise l'engagement des partenaires sur le financement complet de la liaison inter gares pour un montant estimé de 37,25 M€, sur l'achèvement des études en vue de la réouverture de la ligne de Carpentras pour un montant de 3,5 M€ et sur l'engagement des procédures.

La Région demande à titre expérimental le transfert du port fluvial du Pontet. Le port du Pontet pourrait développer son activité et contribuer au renforcement du report modal sur la voie d'eau moyennant la réalisation de travaux de modernisation.

La Région a approuvé la convention Etat-Région relative à la mise en œuvre du Programme de Modernisation des Itinéraires sur la période 2009-2014. Les Programmes de Modernisation des Itinéraires (PDMI) constituent le cadre par lequel l'Etat a proposé aux collectivités de contractualiser la programmation des opérations routières pour la période 2009-2014. Les PDMI prennent donc le relais des volets routiers des Contrats de plan Etat-Région à compter de l'année 2009.

Dans le département de Vaucluse, cette convention concerne la requalification de la RN 570 à Rognonas et le traitement des points noirs du bruit sur les sites de Lapalud et de Mornas.

DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION

La Région a approuvé la convention de partenariat « Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Pôle Emploi » relative au développement de la qualification professionnelle des demandeurs d'emploi dans les filières du Sanitaire et du Social, afin d'optimiser les interventions respectives des deux partenaires en direction des demandeurs d'emploi, précisément dans ce secteur d'activité.

Pôle Emploi s'engage ainsi à soutenir les actions de la Région par le versement de 1 593 424 € pour l'année 2009, venant compléter les places de formation déjà financées par la Région dans le secteur du Sanitaire et du Social, dont :

- 64 064 € pour le financement des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier pour le GIP des établissements de santé d'Avignon et du Pays de Vaucluse.
- 36 736 € pour le financement des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier pour le Centre Hospitalier d'Orange.
- 32 144 € pour le financement des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier pour le Centre Hospitalier Intercommunal de Cavaillon – Lauris à Cavaillon.

DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA PROSPECTIVE

La Région a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation mutualisée d'orthophotographies (données géographiques de type photographies aériennes) haute précision sur le territoire des départements du Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence.

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région 2000-2006, l'Etat, la Région et les six Départements se sont associés pour acquérir et mutualiser les droits d'usage de référentiels géographiques sur l'ensemble du territoire régional. Les bases de données géographiques ainsi acquises ont été diffusées à titre gracieux, par l'intermédiaire du Centre Régional de l'Information Géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux communes, EPCI, services de l'Etat en région, établissements d'enseignement, Parcs naturels régionaux, organismes consulaires afin de leur permettre de mieux connaître, gérer et aménager leurs territoires.

DANS LE DOMAINE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Région a décidé de poursuivre son action en faveur des activités et des territoires de montagne, à travers une politique concertée d'aménagement et de développement durable et solidaire, notamment sur les territoires du Mont-Ventoux et des Baronnies Provençales, en signant deux conventions bipartites, s'inscrivant dans le Programme Régional d'Aménagement Durable et Solidaire des activités de pleine nature et du tourisme sportif en milieu rural de montagne :

- La convention de Développement Durable et Solidaire des activités de pleine nature dans le Mont-Ventoux, entre la Région et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont-Ventoux ;
- La convention de Développement Durable et Solidaire des activités de pleine nature dans les Baronnies provençales, entre la Région et le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales.

Dans le cadre de son « Programme d'Aménagement Solidaire » (PAS) des villages et villes moyennes, la Région a validé, pour le Vaucluse, trois nouvelles candidatures de communautés de communes :

- l'Enclaves des Papes (84),
- Pays d'Apt (84),
- Pays Rhône Ouvèze (84).

DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE L'HABITAT

La Région lutte contre la crise de l'habitat et du foncier. Provence-Alpes-Côte d'Azur participe ainsi à la requalification des centres anciens, aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et a signé une convention de gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Dans ce cadre :

✚ La Région a approuvé la convention relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Commune d'Apt

✚ La Région s'est engagée dans des conventions relatives aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Commune d'Apt (84).

DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Afin de favoriser le développement durable de la forêt et améliorer la prévention contre les incendies, la Région a décidé de poursuivre sa collaboration avec le Département de Vaucluse et le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, par le biais d'une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2009-2011. A cet effet, 1,5 M€ seront mobilisés.